

Charte de l'adhérent 2026/2027

Vous êtes engagés dans l'association des familles de Saint Romain afin de participer à des cours ou à des activités, nous vous remercions de votre confiance. Le respect, la bienveillance envers les personnes ainsi que l'adhésion aux règles suivantes sont les gages du bon fonctionnement et des valeurs portées par l'association.

-La communication par mail est à privilégier, cependant les réponses pourront être différées en raison du statut de bénévoles des personnes du bureau.

-Chaque activité sera maintenue sous réserve d'avoir suffisamment d'inscriptions. Le nombre de participants à certaines activités est limité.

-Les adhérents ne pourront accéder aux cours que s'ils ont entièrement réalisé leur inscription et réglé l'adhésion et le montant des cours.

-Il n'y aura pas d'inscription en cours d'année sauf emménagement sur Saint Romain.

-En cas d'absence à une activité, à partir d'un trimestre, il sera déduit, si le participant en fait la demande 1/3 du prix de l'activité, l'adhésion restant acquise à l'association. Cette déduction sera soumise à la présentation d'un certificat médical.

-Un groupe WhatsApp sera créé regroupant l'intervenant, les adhérents, celui-ci permettant de recevoir des informations sur les cours (retard, absence de la part du professeur)

-Les cours commencent la semaine du 7 septembre et se terminent la semaine du 21 au 26 juin 2027, une interruption des cours est prévue lors de chaque période de vacances scolaires. Les salles pouvant être utilisées par d'autres activités du village (marché de Noël, concours de belote...) quelques cours dispensés ces jours là ne seront pas assurés.

-Les cours non assurés ne seront pas rattrapés sauf cas très particulier

J'accepte les termes de cette charte et m'engage à les respecter.